FRC 2.13261 :13261

CONVENTION NATIONALE.

Case FRC 11675

OPINION

PRONONCÉE

Par J. P. M. FAYAU,

Député du département de la Vendée à la Convention nationale.

Dans la Séance du 22 Fructidor, l'an II de la République.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

Le bonheur du peuple eſt le but vers lequel doivent tendre toutes nos actions & toutes nos penſées ; c'eſt un grand ouvrage auquel nous devons travailler ſans ceſſe. Le peuple ne vous tiendra compte que du bien que vous

aurez fait. Pénétré de ces principes, je viens vous soumettre une opinion dictée par l'amour du bien public : je viens vous présenter quelques moyens d'abolir la misère.

La misère naquit de l'inégalité & de l'esclavage : dès que les hommes cessèrent de se devoir & de se rendre des secours & des soins réciproques ; dès qu'une portion de la société fut dépendante de l'autre ; dès qu'il y eut des hommes sur lesquels seuls pesa le fardeau qui devoit être supporté par tous ; dès qu'il fut permis d'être fainéant & inutile, il y eut des malheureux.

De longs siècles d'ignorance ont vu se propager la misère. Les hommes, éclairés presque toujours des inutiles, ont dû maintenir cet ordre de choses ; ils créèrent des prestiges : les fourbes ont alimenté la misère par une félicité prochaine. Ainsi ils éteignirent dans le cœur de l'homme malheureux jusqu'à la pensée au desir du bonheur sur la terre : il traînoit ici-bas une frêle existence ; il souffroit & ne se plaignoit pas : ses maux devoient avoir un terme, il est arrivé ; & certes les prophètes ne se doutoient point que ce terme seroit le règne de l'égalité. La révolution a vérifié l'augure, la vérité a dissipé les ténèbres ; & l'homme, rendu à sa dignité première, a dû être appelé au bonheur.

Le bonheur n'est que là où les hommes sont libres & égaux ; il est dans l'indépendance & la fraternité.

Il ne faut plus que quelques individus puissent jouir des fruits du travail des autres, sans travailler.

La révolution ne sera achevée, la République ne sera réellement affermie, que quand il n'y aura plus dans la société de distinctions & de privilèges. La régénération ne sera vraiment operée que le jour où tous les Français seront le peuple, où tous travailleront au bonheur com-

mun. Ainſi pour que tous ſoient heureux, il faut que tous ſoient utiles.

Les mœurs & les vertus ſont filles du travail; les vices & les crimes ſont enfans de l'oiſiveté. En vain vous aurez proſcrit les vices & les crimes, ſi leur mère exiſte encore; ils auront des frères. Hâtez-vous, citoyens, de porter les derniers coups à la ſouche; faites triompher les vertus; appelez le bonheur parmi les hommes.

L'aſſemblée conſtituante a pu proclamer une liberté qui n'exiſtoit pas, & faire des loix avantageuſes à quelques individus, qui furent les amis de la conſtitution de 89; mais la Convention nationale, chargée de détruire tous les abus, de tout régénérer pour le bonheur du peuple; elle qui a offert une conſtitution démocratique & populaire, baſée ſur l'égalité, ne peut travailler qu'au bonheur de tous: je dis du plus grand nombre.

S'il en étoit autrement, la majorité mécontente, ſans ceſſe agitée, tiendroit le gouvernement dans un état de ſiége. Le gouvernement ſans baſes ſeroit dans des criſes perpétuelles: mais, la majorité heureuſe, la minorité ſe taît ou périt.

La liberté eſt compagne inſéparable du bonheur; & là où le bonheur n'eſt pas, la liberté chancelle. Uniſſons donc à jamais le bonheur à la liberté: le bonheur, c'eſt l'égalité.

Je trouve dans l'aliénation des domaines nationaux un moyen bien propre à remplir le but que je vous propoſe. J'attache à la révolution par le bonheur les hommes qui ont mieux ſervi la liberté, & qui ſont les plus chers à la patrie.

Juſqu'à ce jour on a traité des domaines nationaux comme le célibataire de ſa propriété; ou plutôt on a fait

de la République une marâtre qui disposoit de son avoir en faveur de ses fils ingrats, & qui ne voyoit point ses plus utiles enfans.

Jusqu'à ce jour, semblable à ce bijoutier qui étale pour tous des marchandises qui ne peuvent être achetées que par quelques-uns, on a mis en vente pour tous les biens nationaux, qui ne pouvoient être vendus qu'à quelques-uns.

Voilà, citoyens, pourquoi les domaines nationaux n'ont pas eu sur la révolution toute l'influence qu'ils devoient avoir; & en effet, dans quelles mains sont passées ces domaines? dans des mains déja pleines. Les hommes déja propriétaires sont seuls devenus acquéreurs : & il ne pouvoit en être autrement, d'après le mode adopté pour l'aliénation. Les ventes à l'enchère éconduisent le sans-culotte; elles ne sont avantageuses qu'aux riches.

Celui qui n'a rien ne peut rien avoir, s'il ne reçoit; car le père de famille qui ne vit que du travail de ses bras, ne peut certes pas faire d'épargnes pour acquérir des biens nationaux, & celui qui a peu restera avec peu, si vous ne lui présentez des moyens sûrs d'avoir davantage. Quelque division que vous adoptiez pour la vente des domaines nationaux; quelque petite que soit la portion de ces biens mise en avant, cette portion ne peut être vendue à celui qui n'a pas les facultés d'acheter; cette portion est toujours voisine du champ d'un propriétaire : elle convient toujours au riche avide d'aggrandir ses propriétés; & quel avantage ne lui donne pas ses richesses sur le citoyen peu fortuné qui veut concourir à l'adjudication! C'est donc le riche qui devient adjudicataire; & le citoyen utile, qui, du fruit de travaux longs & pénibles, cherchoit un champ où ses bras pussent encore servir son pays, se voit frustré de ses opérations.

Je le demande aux amis de l'égalité : le malheureux

a-t-il trouvé dans l'aliénation des domaines nationaux quelques soulagemens à sa situation ? Et qu'importe à l'indigent laborieux que ce soit le supérieur des bénédictins ou tel accapareur de son voisinage, qui lui commande d'arroser de ses sueurs le champ qu'il lui indiquera ? Qu'a gagné l'humanité à ce changement de propriétaire ? Qu'y a gagné la politique ? N'est-ce pas encore le même individu qui travaille, & toujours pour satisfaire l'orgueil & les caprices du fainéant ? La vente des domaines nationaux a-t-elle créé des défenseurs à la patrie ? Les hommes qui ont fait des acquisitions n'étoient-ils pas déja attachés au succès de la révolution par leur ancienne propriété ? & le citoyen pauvre, le plus sincère ami de la liberté, doit-il donc toujours être indifférent au sol que ses seuls bras fertilisent ? Son sang coulera-t-il toujours pour défendre les propriétés de ses ennemis & de quelques fainéans ? Non, citoyens : investis de la confiance du peuple, forts de sa toute-puissance, chargés de faire son bonheur, qui peut vous arrêter ? Rien.

Le mode adopté pour l'aliénation des domaines nationaux est un mode aristocratique ; puisqu'il est vrai que le riche seul peut en profiter.

Tous ceux qui ont parlé sur cet important objet se sont écartés du sentier démocratique ; ils ont cru saisir l'intérêt public, & ils n'embrassoient que de petites considérations : ils ont pensé qu'il falloit vendre, & moi je dis qu'il falloit bien distribuer. La République ne doit point vendre à quelques-uns de ses enfans le nécessaire des autres. Y a-t-il encore des aînés, des cadets dans la République, quand vous avez juré l'égalité ?

D'après ces principes, citoyens, je vous proposerai de distribuer à tous les non-propriétaires ou petits propriétaires, les biens appartenans à la République.

Que les génies étroits calment leurs inquiétudes sur l'hypothèque d s assignats, & sur leur extinction : l'hypothèque reste la même, & l.s assignats seront éteints.

La distribution que je propose n'est pas une distribution gratuite ; je veux seulement empêcher le riche d'accaparer les domaines nationaux : je veux que chaque Français puisse reposer sa tête sur sa propriété ; je veux améliorer l'agriculture par l'égalité Pour atteindre ce but, j'abolis les ventes à l'enchère, & je distribue tous les biens aux citoyens pauvres, à la charge de payer chaque année le vingtième du principal du bien, d'après l'estimation qui en a été faite. Vous voyez que je conserve l'hypothèque des assignats. La seule différence qui existe entre mon plan & le mode actuel, c'est que les assignats se trouvoient éteints en douze années, que les ventes par adjudication présentoient une somme plus considérable que les estimations, & que les intérêts payables chaque année par les acquéreurs, accéléroient encore la rentrée des assignats. Mais, citoyens, toutes ces petites considérations doivent disparoître devant vos devoirs ; il faut que le peuple soit heureux. Au reste, je vous dois compte de mon opinion sur les assignats.

Les assignats furent créés pour la conquête & pour le maintien de la liberté, donc pour le bonheur de tous. Ils furent hypothéqués sur les domaines nationaux ; ils doivent l'être sur la totalité du sol français. D'ailleurs les assignats ne sont que des avances faites par la République pour la liberté du monde. Un jour, & ce jour n'est pas éloigné peut-être, où les piastres & les guinées viendront s'échanger contre votre papier monnoie.

Une considération bien puissante, qui doit vous déterminer à adopter le nouveau mode d'aliénation que je vous propose, c'est de sortir l'homme laborieux de la dépen-

dance du fainéant. Le citoyen qui laboure la terre, eſt trop précieux à la patrie pour ne pas lui appartenir tout entier : c'eſt à la patrie ſeule d'employer tous ſes enfans.

La trop grande étendue de terre confiée aux mêmes mains, a paru depuis long-temps contraire aux progrès de l'agriculture : déja pluſieurs moyens d'amélioration vous ont été préſentés. Le projet que je vous ſoumets remplit une partie de ces vues. Mais, s'écrient les orgueilleux inutiles, ſi les bras, enchaînés au ſol qui nous appartient, reçoivent des propriétés, qui cultivera les nôtres ? Qui cultivera les vôtres, fainéans ? Vous-mêmes, vous qui devez être d'autant moins fatigués, que depuis que nous ſupportons votre inſupportable exiſtence, vous n'avez rendu aucun ſervice à l'humanité. Dans une République, chaque citoyen doit avoir un poſte. Celui qui, dans la ſociété, n'eſt pas utile aux autres, n'eſt pas digne d'eux : nous ſommes tous frères ; il doit exiſter entre nous une réciprocité de ſoins & de travail, ſans laquelle l'égalité n'eſt qu'un mot.

Dites-nous, riches égoïſtes & fainéans, ſi les bras vigoureux qui fertiliſoient vos terres s'étoient un moment paralyſés, que ſeriez vous devenus ? Sans doute la néceſſité vous eût contraints au travail. Eh bien ! tous les bras vont être paralyſés pour vous, & ſi l'amour de la patrie ne peut vous utiliſer, vous travaillerez pour l'amour de vous-mêmes.

Chez les Romains, les plus grands hommes cultivoient la terre : ils étoient alternativement ſénateurs, artiſans, généraux & laboureurs. Ainſi, parmi nous il faut trouver à la charrue & dans les ateliers, des citoyens propres à remplir toutes les fonctions publiques : il faut que le fonctionnaire public, à la fin de ſa carrière politique, rentrant ſous le chaume ou dans un grenier, puiſſe encore être utile à la ſociété.

Quel beau ſpectacle doit offrir la République françaiſe ! on ne verra plus de ces oiſifs inſolens qui inſultoient autrefois l'homme laborieux & modeſte. Tous les français devenus réellement des frères, s'aideront réciproquement dans leurs travaux ; ils confondront leurs volontés & leurs talens pour le bonheur de la famille.

Ainſi, tandis que ſur les frontières une portion du peuple cueille des lauriers qui appartiennent à tous ; tandis que les artiſans des villes forgent des inſtrumens terribles aux deſpotes & préparent des vêtemens pour tous : tandis que des hommes probes font tranſporter du Nord au Midi, & du Levant au Couchant des denrées néceſſaires à tous, les habitans des campagnes ſillonnent & fertiliſent la terre, pour les beſoins de tous.

Que je vous plains, vous qui ne ſentez pas d'avance le bonheur que promet la communauté républicaine !

Celui qui n'eſt point utile à la ſociété, lui eſt nuiſible : l'oiſiveté eſt un crime. La patrie ne reconnoît pour ſes enfans que ceux qui viennent à ſon ſecours.

Dans le projet de diſtribution des domaines nationaux, j'excepte expreſſément cette portion déja ſi légitimement aliénée, cette portion que vous avez promiſe aux défenſeurs de la patrie : je demanderai même que dès à préſent vous les faſſiez jouir de la propriété qui leur eſt due : c'eſt en attachant les braves qui couvrent nos frontières au ſol qu'il défendent, que vous allez doubler leur énergie, & les rendre invincibles.

Je demanderai que ces républicains vertueux, couverts des bleſſures qu'ils reçurent en combattant pour la liberté ; que les veuves & les enfans de ceux qui ſont morts pour la République, reçoivent une portion des domaines nationaux.

Législateurs, c'est en associant à vos travaux la masse pure des citoyens, que vous devenez plus terribles pour vos ennemis. Jusqu'à ce moment, disons-le avec franchise, le bonheur n'a encore existé que dans l'avenir : hâtons nous de le mettre à la disposition du peuple. Que pourront les conspirateurs sur l'opinion publique, lorsque chaque citoyen sentira les bienfaits de la révolution ? La liberté & vos intentions ne pourront plus être calomniées : le peuple n'aura plus de doute sur ses amis & sur ses ennemis; il bénira les uns & punira les autres.

Les espérances des ennemis de la République seront anéanties le jour où tous les Français occupés du bonheur commun, mettront en pratique la fraternité.

Citoyens laborieux & indigens, vous qui cultivâtes sans relâche une terre si long-temps ingrate : vous qui, toujours amis de vos semblables, connoissiez & pratiquiez la fraternité avant même que la philosophie eût dit que les hommes étoient frères; vous, les membres les plus précieux de la société, habitans des campagnes, artisans des villes, la République juste vient récompenser vos vertus ; elle vient corriger des hasards dont vous avez si long-temps été les victimes : vous aurez une propriété territoriale.

Défenseurs de la patrie, vous dont toutes les facultés sont dévouées à la cause commune; vous dont le sang a coulé pour la République; vous qui fidèles à vos sermens n'abandonnerez votre poste qu'après avoir affermi l'égalité & la liberté, achevez votre ouvrage : la patrie reconnoissante vous tresse des couronnes; elle vous prépare des retraites honorables, vous aurez des chaumières; vous serez heureux.

PROJET DE DÉCRET.

La Convention nationale décrète :

ARTICLE PREMIER.

Les domaines nationaux ne peuvent plus être vendus à l'enchère & par adjudication ; ils seront aliénés d'après les dispositions suivantes.

II.

Une portion des domaines nationaux sera distribuée, en témoignage de la reconnoissance publique, à ceux des défenseurs de la patrie, leurs veuves & leurs enfans, qui ont droit à des secours conformément à la loi du
Le surplus de ces biens sera aliéné aux républicains non-propriétaires, ou petits propriétaires, aux conditions suivantes.

III.

Tout citoyen non propriétaire, ou petit propriétaire, qui voudra entrer en possession d'un bien national, contractera l'obligation de payer chaque année, pendant vingt ans, le vingtième du prix principal de la portion dont il devra être propriétaire, d'après l'estimation qui en aura été faite.

IV.

Les administrations de district feront estimer par arpent tous les biens nationaux non vendus qui se trouvent dans l'étendue de leur territoire.

V.

Les agens nationaux près les diſtricts adreſſeront, dans le plus bref délai, aux comités de ſalut public & d'aliénation de la Convention nationale, l'état ſommaire des biens non vendus ſitués dans leurs arrondiſſemens reſpectifs.

VI.

Les comités de ſalut public & d'aliénation préſenteront inceſſamment à la Convention nationale un projet de décret, 1°. ſur le mode de diſtribution à faire des biens nationaux aux défenſeurs de la patrie, à leurs veuves & à leurs enfans; 2°. ſur le mode d'aliénation aux républicains non propriétaires ou petits propriétaires.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.